



Le Vendredi 13 Février 2026

Mesdames, Messieurs, Actrices et Acteurs du sport associatif nantais,
Nous vous souhaitons bonne lecture de "l'Echangeons depuis chez vous" de ce mois de Février 2026. Celle-ci est la première sous notre nouveau nom :

L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF NANTAIS.

Cette période de l'année est déjà primordiale pour la préparation de la saison prochaine, notamment par le biais des demandes de financement public.

Vous trouverez également dans cette newsletter des informations relatives au fonctionnement de notre Centre de Ressources en particulier, de l'OMS en général et des associations sportives adhérentes. A très bientôt.

L'information associative

Campagne ANS-PSF 2026

Comme chaque année maintenant, la campagne "ANS-Aides Projets Sportifs Fédéraux" va bientôt s'ouvrir. Les axes prioritaires pour le développement du Sport et les orientations fédérales vous seront transmis par vos Fédérations respectives.

Vous pouvez dès à présent vous rendre sur la plateforme "Le compte-asso" pour faire le dépôt des comptes-rendus financiers des actions subventionnées l'année dernière.



.....

L'information calendaire

La Ruée Vers le Sport 2026 - 10ème édition

Chaque année, une journée d'animation sportive « La Ruée Vers le Sport » est organisée en partenariat avec les clubs adhérents, à destination du grand public sous forme d'informations, d'initiations et de démonstrations au cœur de la ville.

L'édition 2026, la 10ème, se déroulera le Samedi 5 Septembre 2026, avec pour objectif la promotion des pratiques sportives et des valeurs véhiculées par le sport. L'ouverture des inscriptions pour les clubs souhaitant y être partie prenante et active est aujourd'hui officielle.

Nous vous invitons à nous adresser votre dossier d'inscription complété (via le lien ci-dessous) par mail dans les meilleurs délais (Inscription par ordre d'arrivée) : communication@oms-nantes.fr.

RVS - FICHE PROJET 2026



Campagne FDVA 2 - 2026

Le FDVA 2 (Fonds de Développement de la Vie Associative) a vocation à soutenir le développement de la vie associative en apportant une contribution financière aux associations.

Le FDVA 2 permet l'attribution de subventions pour le financement global de l'activité des associations ou pour la mise en œuvre de nouveaux projets.

Campagne 2026 : Vous avez jusqu'au lundi 9 mars midi, pour déposer votre demande.

L'OMS vous accompagne également dans votre démarche de subvention.

Pour un rendez-vous personnalisé, merci de prendre contact par téléphone 02 40 47 75 54 ou par mail soutien.aux.associations@oms-nantes.fr

FDVA 2 - 2026

L'information pratique

Soir de rencontre - L'Alternance dans les associations

Pour une association, recruter une personne en alternance peut offrir de nombreuses perspectives de professionnalisation et de développement. Venez découvrir le fonctionnement de ce dispositif en partenariat avec **Profession Sport et Loisirs 44**.

Date : Jeudi 26 Mars 2026

Horaires : 19h00 - 21h00 (suivi d'un temps convivial)

Lieu : Maison des Sports Alice Milliat - 44 rue Romain Rolland - 44100 - Nantes

Inscription



L'information statutaire

Changement de nom - L'OMS devient l'Office du Mouvement Sportif Nantais

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du jeudi 22 janvier dernier, les Associations Sportives Adhérentes présentes ont entériné la proposition du nouveau nom de notre association émise par les membres du Comité Directeur.

Place désormais à l'**Office du Mouvement Sportif Nantais**.

Prochainement, vous aurez la possibilité de mettre à jour vos différents outils de communication associant notre collaboration en téléchargeant notre logo mis à jour.

L'OMS CHANGE DE NOM !

Association au service des clubs nantais

Office du Mouvement Sportif NANTAIS

- +210 Associations adhérentes
- +67 000 Licenciés
- +115 Disciplines

Depuis 1944

L'information juridique

Equipements sportifs - Nouvelle obligation d'affichage contre les violences dans le sport

Depuis le 19 novembre 2025 et par décret du 16 mai 2025, tous les établissements d'activités physiques et sportives ont **obligation d'afficher en un « lieu visible de tous »**, une information sur les dispositifs visant à mieux prévenir et lutter contre les violences et les discriminations. De quoi mieux orienter les victimes ou les témoins de violences, parmi les pratiquant(e)s.



L'information bonus

Les chiffres clés de la période

SMIC horaire brut au 01.01.2026 : 12,02 €

SMIC horaire net au 01.01.2026 : 9,52 €

Convention collective Éclat (1518) :

- v1 : 7,23 € (au 01.01.2026)
- v2 : 6,81 € (au 01.01.2026)

Convention collective du Sport (3328) : les minimas mensuels* (au 01.01.2026)

Groupe 1 : 1 848,42 € Groupe 4 : 2 099,37 €

Groupe 2 : 1 885,14 € Groupe 5 : 2 333,99 €

Groupe 3 : 1 997,87 € Groupe 6 : 2 865,97 €

* les Groupes 7 et 8 sont calculés en minimas annuels.

Plafond de sécurité sociale 2026 :

Annuel : 48 060 € Hebdomadaire : 924 €

Trimestriel : 12 015 € Journalière : 220 €

Mensuel : 4 005 € Horaire : 30 €

Franchise Sportive URSSAF pour le sportif, entraineur, personne qui assure des fonctions indispensables à la tenue des manifestations

Les sommes versées à l'occasion d'une manifestation sont exonérées de cotisations sociales URSSAF dans la limite de 70 % du plafond journalier de la Sécurité sociale, dans la limite de 5 manifestations par mois pour les mêmes sportifs ou personnes gravitant autour de l'activité sportive, et par organisateur.

Cette exonération ne s'applique pas aux personnels administratifs, dirigeants, administrateurs, personnel médical et paramédical, professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs; ainsi qu'aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et des comités d'entreprise.

Les cotisations dues au titre des sommes de toutes natures versées à des sportifs et personnes gravitant autour de l'activité sportive (billettiste, guichetier, collaborateur occasionnel, accompagnateur) et aux professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs peuvent en outre être calculées sur une assiette forfaitaire.

Lorsque la rémunération est égale ou supérieure à 1,5 plafond de la Sécurité sociale correspondant à la durée de travail, l'assiette forfaitaire retenue pour le calcul des cotisations ne peut pas être inférieure à 70 % de cette rémunération.



Office du Mouvement Sportif Nantais
25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr
www.oms-nantes.fr



LES OFFICES DU SPORT
FÉDÉRATION NATIONALE

Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)